

COMPTE RENDU SOMMAIRE
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Laurent BAUDIN, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Laeticia LELUE, Roger PRAILE, Marielle NEVEU, Béatrice VALADE

Absents excusés : Denis THIBAUT qui donne pouvoir à Laurent BAUDIN ; Laurette CHARRIER qui donne pouvoir à Roger PRAILE ; Coralie RAMBAUD.

Absents : Nicolas CAQUINEAU ; Cédric GESTRAUD ; Patricia LUCAS.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Travaux de la halle : avenant suite à modification de fondations.
- Tourisme : modification de tarifs.

Questions diverses.

Mme Marielle NEVEU est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte-rendu.

1) Délibérations à prendre :

➤ **Travaux de la Halle : avenant n°1 :**

Mr le Maire expose les rapports d'expertises réalisées en amont des travaux de fondations de la halle. En raison de l'instabilité du sous-sol composé d'alluvions, il convient de prévoir un autre type de fondations composées de puits. Cela entraîne une plus-value au marché initiale de + 12 633.78 € HT. Mr le Maire quitte la séance afin que le conseil municipal procède au vote. Cet avenant est accepté à l'unanimité.

Il est précisé que ces modifications de technique ne devraient pas entraîner de retard dans le déroulement du chantier.

➤ **Révision des tarifs de la régie touristique :**

Bungalows toilés : la proposition de la commission d'instaurer un tarif pour les itinérants a été repensé en optant pour la mise en place de l'ancien PAJ au tarif de 30 € par nuit. Le tarif « 1 nuit » des bungalows a été revu à la hausse.

Capucines : les tarifs instaurés jusqu'à 5 personnes sont maintenus. Au-delà, ce sera 6 € par personne ainsi que la gratuité pour les enfants de moins de 6 ans.

Balade Gourmande : création d'une nouvelle prestation : ½ journée + pique-nique au prix de 30 €/personne.

Canoés : il a été demandé d'étudier la faisabilité d'investissement dans 2 paddles adultes + 1 pour enfant, plutôt qu'un canoé canadien.

Suite à ces changements, les flyers vont être refaits.

3) Questions diverses :

Suite à la demande de l'association « Devisé », le conseil municipal valide à l'unanimité le projet d'organiser un vide jardin le dimanche 24 avril sur la place du port.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le Maire,
Jean-Marie GELOT.

